

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **12 mars 2026 à 8h30**, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Marc Desrochers, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Madame Stéphanie Marie, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Gabriel-de-Brandon
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray

Absences motivées : Aucune

Public : Aucune personne représentant le public

011-03-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Marc Desrochers

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 12 mars 2026 soit ouverte à 8h30.

012-03-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 12 mars 2026 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

013-03-2025 3.1 Séance ordinaire du 12 février 2026

Il est proposé par Yves Germain
Appuyé par Mario Frigon
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2026 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 4.1 Dépôt de la correspondance au 28 février 2026

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 28 février 2026 :

- Aucune correspondance

5. FINANCES

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

014-03-2025 8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2026

Il est proposé par Mario Frigon
Appuyé par Marc Desrochers
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 12 mars 2026 soit levée à 8h45.

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Michel St-Laurent
Directeur général de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 12^e jour de mars 2026.

Gaétan Gravel
Président de la RICB